



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 mars 1996**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15 Mars 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 Avril 1996

**Convention fixant les conditions de mise à disposition partielle d'un  
agent municipal entre la Ville de Niort et le Syndicat Mixte de  
Traitement des Déchets Sud Deux-Sèvres**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON

***Conseillers :***

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme  
Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Claire  
MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme  
Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia  
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme  
Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme  
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric  
ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Françoise  
GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène  
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés :**

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.

DELIBERATION D96131

**Convention fixant les conditions de mise à disposition partielle d'un agent municipal entre la Ville de Niort et  
le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Sud Deux-Sèvres**

Monsieur Claude PAGES, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Après avis du Comité Technique Paritaire.

Le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Sud Deux-Sèvres, créé par arrêté préfectoral du 28 Avril 1995, nécessite pour son fonctionnement, les services à mi-temps d'un Rédacteur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- m'autoriser à signer une convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de NIORT de manière à en fixer la durée, les conditions et les modalités de remboursement du traitement et des charges par le Syndicat.

*M. le Maire, Pdt du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Sud Deux-Sèvres, n'ayant participé ni au débat ni au vote.*

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)